



Kubski Grégoire, Clément Bruno

Y a-t-il une politique cohérente de lutte contre la vitesse et le bruit excessifs dans le canton ?

Cosignataires : 0

Réception au SGC : 09.08.24

Transmission au CE : 09.08.24

Dépôt

Le 26 juillet dernier, un chauffard ivre de 29 ans était interpellé par la police cantonale à 176 km/h sur un tronçon autorisé à 80 km/h à Corpataux. Un mois avant, un motocycliste avait été contrôlé à une vitesse de 165 km/h sur le territoire de la commune de Gruyères. En janvier dernier, sur l'autoroute A1 au niveau de Ried bei Kerzers, un chauffard était flashé à 248 km/h. Les exemples d'excès de vitesse massifs se multiplient, ce qui a d'ailleurs conduit la police cantonale à émettre un communiqué de presse le 28 mars 2024 constatant une augmentation significative des cas de dépassement de la vitesse Via Sicura, avec déjà neuf cas enregistrés en à peine trois mois, contre dix sur l'ensemble de l'année 2023.

Il semble s'agir d'un phénomène se répandant en Suisse romande, comme le montrent les exemples récents de rodéos routiers à Genève, en 2023 et au mois de juillet 2024, le premier ayant causé la mort tragique d'une jeune cycliste. Les nombreux autres délits de chauffards constatés dans toute la Suisse romande en 2024 (à Chexbres, à la vallée de Joux ou encore à Bovernier) ne sont que la pointe émergée de l'iceberg qui prend de l'ampleur avec l'avènement des publications de vitesse extrême sur les réseaux TikTok et Snapchat où l'on publie ses « exploits » inconsidérés et inconscients.

Dans ce contexte, les cols fribourgeois ou menant au canton notamment du Jaun, du Mittelberg, du Gurnigel, ou des Mosses sont devenus des zones de non-droit dès la fonte des neiges. Nombre d'automobilistes à grosses cylindrées et motocyclistes les prennent pour des circuits de motoGP ou de Formule1 dans l'indifférence des autorités venant troubler ponctuellement leurs exploits assassins par la pose de rares radars éphémères. De même, des axes comme la route de l'Intyamon sont devenus de véritables boulevards du crime à tel point que nombre de familles ne laissent pas leurs enfants traverser seuls. Ces comportements excessifs s'accompagnent d'ailleurs souvent de bruits de moteurs au-delà des limites légales, en particulier les week-ends et les jours fériés.

Le 24 avril dernier, le Conseil d'Etat et le Procureur général ont annoncé en conférence de presse que la politique de lutte contre la criminalité 2024-2027 ciblait la cybercriminalité, le trafic de stupéfiants, la criminalité organisée et financière, les incivilités et l'insécurité. Pas un mot ne figure dans le communiqué au sujet d'une quelconque politique de lutte contre la vitesse excessive des usagers de la route. La police cantonale a certes mené en juin 2024 une action de prévention pour les motards, constatant à cette occasion qu'une part importante des accidents de ces dernières années était liée à un « manque d'expérience ». Cependant, l'absence régulière de la police cantonale au col du Jaun ou le long de la route de l'Intyamon interpelle les riverains et les autres usagers de la route et pousse les auteurs à poser les questions suivantes :

1. Y a-t-il une politique cohérente de lutte contre la vitesse dans le canton ?
 - a) Si oui, quelle est-elle ?

2. Quelles mesures ont été mises en place face au constat de l'augmentation des cas d'excès de vitesse « Via Sicura » depuis 2024 ?
 3. Y a-t-il une augmentation du nombre de condamnations pour infraction à l'article 90 alinéa 2 de la LCR ces dernières années ? Et à l'article 90 alinéa 3 de la LCR ?
 4. Quel est le genre et l'âge moyen des personnes condamnées pour excès de vitesse « Via Sicura » ?
 5. Quelles raisons les autorités cantonales identifient pour cette augmentation du nombre de cas d'excès massifs de vitesse ?
 6. Quelles mesures entendent prendre les autorités cantonales en réaction à cette augmentation ? Et en particulier sur les cols fribourgeois et sur les axes tels que la route de l'Intyamon ?
 7. Y a-t-il une coordination avec les polices cantonales des cantons voisins pour le contrôle de vitesse sur les cols partagés ou voisins du canton ?
 8. Y a-t-il une politique de lutte contre le bruit excessif des véhicules ?
 9. Le canton prévoit-il poser des radars anti-bruit comme cela se fait dans certains autres cantons ?
-